

SÉANCE ORDINAIRE
7 mai 2018 à 19h05

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE VAL-BRILLANT
COMTÉ DE MATAPÉDIA

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Val-Brillant, tenue en la salle du Conseil, au 38 rue des Cèdres à Val-Brillant, le lundi 7 mai 2018 à 19H05.

La séance est présidée par Monsieur Jacques Pelletier, maire. Sont aussi présents les conseillers suivants : Monsieur Richard Turgeon, Monsieur Ghislain Perreault, Monsieur Jacques Gaulin, Monsieur Stevens Pelletier et Madame Anne Turbide.

Est absente Madame Geneviève Leblanc conseillère.

Madame Nancy Paquet, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

146-05-2018 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Jacques Gaulin et résolu unanimement d'adopter ledit ordre du jour.

147-05-2018 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 AVRIL 2018

Il est proposé par Monsieur Jacques Gaulin et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2018 tel que rédigé par la secrétaire trésorière.

148-05-2018 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 AVRIL 2018

Il est proposé par Monsieur Ghislain Perreault et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 avril 2018 tel que rédigé par la secrétaire trésorière.

149-05-2018 APPROBATION DES COMPTES

Les déboursés d'avril 2018 totalisent 75 882.13\$ (liste des chèques) en plus des salaires nets du mois au montant 14 131.43\$ incluant la rémunération des élus. Les achats auprès des fournisseurs d'avril 2018 totalisent 29 024.21\$.

Il est proposé par Monsieur Ghislain Perreault et résolu unanimement d'approuver les déboursés et les salaires de d'avril 2018 ainsi que le paiement des comptes fournisseurs tels que détaillés aux différents rapports présentés et de payer les sommes à même les postes budgétaires prévus à cette fin.

CORRESPONDANCE

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS : sondage.

Le MFFP invite les pêcheurs québécois à répondre à un sondage en ligne portant sur leur satisfaction à l'égard de la pêche sportive à l'omble de fontaine. Vous avez jusqu'au 4 juin 2018 pour le faire au <https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/peche/>.

MRC DE LA MATAPÉDIA : bourses projets jeunesse. Les bourses permettront la réalisation d'un ou plusieurs projets présentés par des jeunes et pour des jeunes de 15 à 29 ans, pour un total de 20 000\$. Les projets peuvent être présentés jusqu'à minuit le 21 mai 2018. Les critères d'éligibilité ainsi que le formulaire de dépôt de projet sont disponibles sur le site www.tablejeunes.ca.

RÉSEAU QUÉBÉCOIS DES VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ : assemblée générale annuelle. L'Assemblée se déroulera le mardi 30 mai prochain à l'hôtel Grand Times de Sherbrooke.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-IRÈNE : modification de son plan d'urbanisme. Le 3 avril 2018, le Conseil de la municipalité de Sainte-Idrène a adopté le projet de règlement 306-2018 visant la modification de son plan d'urbanisme (règlement numéro 05-2004). La modification vise l'agrandissement de l'affectation commerciale périphérique à même l'affectation résidentielle moyenne densité contiguë où se trouve le garage municipal.

SADC DE LA MATAPÉDIA : réflexion sur l'agroalimentaire. La SADC vous invite à participer à une réflexion sur l'Agroalimentaire dans la Matapédia. Cette activité réunira des acteurs du milieu agricole, touristique et municipal. Les inscriptions sont obligatoires et doivent se faire avant le 11 mai prochain. Les coûts d'inscription comprennent le repas du midi.

MONSIEUR PASCAL BÉRUBÉ, DÉPUTÉ MATANE-MATAPÉDIA : subvention – aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour des travaux sur la rue St-Pierre, le rang 2 et le Chemin de la Sablière. Monsieur Bérubé est heureux d'annoncer à la municipalité de Val-Brillant qu'il recommande au MTQ d'accorder à la municipalité de Val-Brillant une subvention de 60 000\$ pour les travaux devant avoir lieu sur les routes précitées.

ORGANISME DE BASSIN VERSANT MATAPEDIA-RESTIGOUCHE : berce sphondyle. L'OBVMR souhaite rencontrer tous les acteurs concernés pour discuter du plan d'actions pour la lutte contre la Berce sphondyle pour l'été 2018. La rencontre aura lieu mercredi le 10 mai prochain à 12h45 à l'hôtel de ville de Causapscal.

MRC DE LA MATAPÉDIA : concours bénévole de l'année 2018. Dans le cadre de la Semaine de l'action bénévole 2018, les Matapédiennes et les Matapédiens sont invités à déterminer la ou le bénévole de l'année de leur municipalité dans le cadre de la Fête des Moissons. La date limite pour déposer une candidature est le 30 mai prochain. Les formulaires de candidatures sont disponibles au bureau municipal. La personne retenue sera soulignée lors de la fête de reconnaissance de la ruralité, la Fête des Moissons, qui se tiendra le 11 octobre prochain à Albertville. Nous vous rappelons que le volet reconnaissance des jeunes bénévoles sera de retour pour une 2^e année. Vous pouvez proposer la candidature d'un jeune de moins de 18 ans qui représente la relève bénévole de la municipalité.

SANTÉ MENTALE QUÉBEC BAS SAINT-LAURENT : formation, le courage de s'affirmer et de dire non! Formation le jeudi 10 mai 2018 à Rimouski, à l'hôtel des Gouverneur. La formation se déroule de 8h45 à 16h00. Les coûts sont de 100,00\$ incluant la formation, les pauses et le repas du midi.

ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS EN TRAVAUX SYLVICOLES DU QUÉBEC, LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU QUÉBEC, L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES, L'ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS DU QUÉBEC, LE REGROUPEMENT DES SOCIÉTÉS D'AMÉNAGEMENT DU QUÉBEC : Campagne « avez-vous votre forestier de famille ». Dans le cadre de cette campagne, les partenaires du milieu forestier s'unissent afin de mieux faire connaître la mesure de remboursement des taxes foncières à l'intention des propriétaires forestiers, ainsi que le réseau de conseillers forestiers qui existe à travers le Québec.

MABAREX : Ultimo, le réacteur biologique de nouvelle génération. Ce réacteur est reconnu par les autorités gouvernementales pour l'assainissement des eaux usées municipales et industrielles. Selon la capacité choisi, un Ultimo peut desservir jusqu'à 265 résidences.

URBA SOLUTIONS : urbanisme, géomatique et environnement. Urba possède un bureau à St-Anaclet-de-Lessard et son équipe offre des services d'étude de caractérisation de sol pour une installation septique, des plan de construction d'une installation septique, de l'aide technique pour le dépôt d'une demande à la CPTAQ, de l'aide technique pour une demande de dérogation mineure, etc.

RAPPORT DU CONSEIL ET DES EMPLOYÉS

7.1 TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

- Enlèvement de la neige;
- Préparation pour la crue des eaux, ponceaux, calvettes, etc.;

- Crue des eaux (26 avril 2018) et réparation du chemin (rajout de gravier)
- Rénovation bureau municipal;
- Rénovation de l'OTJ (douches)
- Entretien de la machinerie : tracteur, camion, tondeuse;
- Cirage des planchers de la Cédrière et de la Capitainerie;
- Formation en sécurité civile.

7.2 LOISIRS ET TOURISME

- Projet camping, site web en ligne depuis lundi le 30 avril 2018, (www.campingvalbrillant.com) configuration d'Anémone camping terminé tout est en service;
- Commande et achats des matériaux pour divers projets;
- Rencontre fait avec l'entreprise A et D Landry pour le stationnement en face du bureau de poste, les quantités de matériaux nécessaires pour le projet du camping et les différents types de besoin, un estimé des coûts devrait suivre sous peu;
- Gestion des réservations du camping qui entre chaque jour;
- Projet de L'OTJ en cours, ça avance bien, devrait être terminé pour la mi-juin;
- Travail sur le projet du parc, soumissions reçu de plusieurs compagnies. Montage des demandes de soutien financier à différents partenaires en cours;
- Coordinatrice du terrain de jeux engagée, travail en cours, sortie des offres d'emploi pour les monitrices. Inscriptions au terrain de jeux en cours. Nous avons reçus seulement une subvention salariale pour le terrain de jeux qui représente environ 75% d'un salaire de monitrice pour la durée du terrain de jeux;
- 3 entrevues passées pour le camping, tous les cv reçus ont été passés en entrevue, les 2 retenus ont finalement déclinés notre offre pour aller ailleurs avec des meilleures conditions. Recherche active de nouveaux candidats;
- Toutes autres tâches connexes;
- Nous avons réussi à atteindre un nombre de sondage MADA rempli acceptable, soit un total de 74 remplis par des gens de 50 ans et plus donc 14% de la population totale, 132 personnes rejointe directement et indirectement et entre 22 à 26 % des aînés représentés dans ce sondage. La prochaine rencontre est prévue le 28 mai à 14h30. Ce sera la présentation du rapport de sondage. Les membres du conseil et la DG sont invités à participer à cette rencontre;
- Lancement de la saison de soccer cette semaine les inscriptions seront en ligne sous peu. Le coach sera la même que l'an passé, soit Madame Alicia Marion.
- Nous avons reçu la réponse de la subvention pour la fête nationale au montant de 600,00\$ accordée pour l'organisation des activités le 23 juin 2018;

- Nous avons reçu une réponse de la subvention de la Fondation de la Faune. Nous avons reçu le nécessaire pour initier 40 jeunes à la pêche lors de la fête de la pêche 2018. Manque la réponse du programme ensemencement;
- Reçu la confirmation de la visite de Voile Québec dans le cadre du programme voile mobile durant la semaine du 7 au 11 août 2018;
- Formation d'un comité de campeurs bénévoles pour organiser l'activité du 28 juillet 2018 au camping. Plusieurs campeurs font partie du comité et étaient heureux de participer;
- En attente d'une réponse du Conseil pour l'achat d'un véhicule électrique pour le camping. Les besoins sont présents, plusieurs démarches ont été faites avec quelques fournisseurs, la meilleure soumissions (qualité/prix) a été remise au Conseil. Dès la réception d'une réponse positive, je pourrai procéder à l'achat.

Rencontres diverses en Avril

- CFLM le 23 avril 2018;
- Rencontre MADA le 25 avril 2018;
- Café rencontre capitainerie pour remplir le sondage MADA le 25 avril 2018;
- Consultation publique le 25 avril en soirée;
- Rencontre fête de la Citrouille le 19 avril;
- Réunion des campeurs forfaitaires le 29 avril à la Cédrière. 23 personnes étaient présentes et l'appréciation générale de la rencontre a été très élevée;
- Rencontre des manœuvres avec Marien et Nancy le 4 mai pour expliquer le nouveau fonctionnement, les projets à venir, etc.

Rencontres à venir

- Comité de la fête de la citrouille;
- L'AGA du CFLM
- Retour sur la consultation publique
- Comité de pilotage MADA le 28 mai 14h30.

7.3 CORPORATION FENÊTRE SUR LE LAC

- Le CFLM contribue pour la somme de 1 000,00\$ dans le cadre des cours de voile dispensé par voile Québec à la Marina en août prochain;
- Rappel de la rencontre de consultation publique le 25 avril 2018 à la Cédrière. Seront présent les membres du CFLM, les élus municipaux, Monsieur Steeve Ouellet de la MRC ainsi que la population;
- L'AGA du CFLM aura lieu le 9 mai 2018 à 19h30, les sièges 2, 4 et 6 seront en élections;
- La date limite pour soumettre une candidature pour le concours bénévole de l'année est le 30 mai 2018;
- La prochaine rencontre du CFLM sera le 9 mai à 19h.

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Brillant est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 03-2002 de la Municipalité de Val-Brillant a été adopté le 2 juillet 2002 et est entré en vigueur le 28 octobre 2002 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil désire autoriser les classes d'usages *Agriculture II (Culture du sol et des végétaux avec bâtiments)* et *Agriculture III (Élevage d'animaux)* dans la zone 27 Ad;

ATTENDU QU'aucune demande visant à assujettir l'adoption du règlement à l'approbation des personnes habiles à voter n'a été reçue;

ATTENDU QU'un avis de motion relatif à l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil le 5 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Anne Turbide et unanimement résolu d'adopter le règlement numéro 08-2018 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE A VAL-BRILLANT, CE 7 MAI 2018

Jacques Peletier, maire

Nancy Paquet, directrice générale et secrétaire trésorière

**RÈGLEMENT NUMÉRO 08-2018
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 03-2002
DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-BRILLANT**

ARTICLE 1 CULTURE DU SOL ET ÉLEVAGE

La grille des spécifications (tableau 5.1) du règlement de zonage numéro 03-2002 est modifiée comme suit :

1) Par l'insertion, dans la case située à l'intersection de la colonne de la zone 27 Ad et de la ligne *Culture du sol et des végétaux (a.b.)*, d'un cercle plein ;

2) Par l'insertion, dans la case située à l'intersection de la colonne de la zone 27 Ad et de la ligne *Élevage d'animaux*, d'un cercle plein ;

ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la Loi.

ADOPTÉ À VAL-BRILLANT, CE 7 MAI 2018

Jacques Pelletier, maire

Nancy Paquet, directrice générale et secrétaire trésorière

151-05-2018 **AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 09-2018**
DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE
N'EXCÉDANT PAS 568 661,00\$ DANS LE CADRE
DE L'ACHAT D'ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT

Avis de motion est donné par Monsieur Stevens Pelletier à l'effet qu'un règlement portant le numéro 09-2018 sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance du conseil municipal. Le règlement vise à décréter une dépense et un emprunt de 568 661,00\$ pour l'achat d'un camion 10 roues équipé pour le déneigement ainsi que l'achat d'un chargeur sur roues de grosseur équivalent à un 524K de John Deere.

PRÉSENTATION SOMMAIRE DU PROJET DE RÈGLEMENT

La directrice générale a procédé à la présentation du projet de règlement en résumant les grandes lignes du règlement, soit :

- Que le conseil désire acquérir un camion 10 roues neuf équipé pour le déneigement, au coût approximatif de 270 000,00\$ plus les taxes applicables;
- Que le conseil désire acquérir un chargeur sur roues de grosseur équivalent à un 524K de John Deere au coût approximatif de 212 000,00\$ plus les taxes applicables;
- Qu'aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le règlement, le conseil désire emprunter une somme de 568 661,00\$ sur une période de 10 ans;
- Que l'objectif de ce règlement est de faire en sorte que le coût du déneigement soit moindre pour les habitants de Val-Brillant;

- Que le règlement prévoit que le conseil va affecter annuellement, durant le terme de l'emprunt, une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt.

**152-05-2018 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 10-2018
DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE
N'EXCÉDENT PAS 230 250,00\$ DANS LE CADRE DU
PROJET D'ASPHALTAGE D'UNE PARTIE DE LA RUE
ST-PIERRE EST ET AU TRAITEMENT DE SURFACE
D'UNE PARTIE DU RANG 2 OUEST ET DE DEUX
PARTIES DU CHEMIN DE LA SABLIERE.**

Avis de motion est donné par Monsieur Jacques Gaulin à l'effet qu'un règlement portant le numéro 10-2018 sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance du conseil municipal. Le règlement vise à décréter une dépense et un emprunt de 230 250,00\$ pour le décohesionnement et l'asphaltage d'une partie de la rue St-Pierre Est, ainsi que le traitement de surface d'une partie du rang 2 Ouest ainsi que de deux parties du chemin de la Sablière.

PRÉSENTATION SOMMAIRE DU PROJET DE RÈGLEMENT

La directrice générale a procédé à la présentation du projet de règlement en résumant les grandes lignes du règlement, soit :

- Que le conseil désire procéder à une dépense de 230 250,00\$ pour le décohesionnement et l'asphaltage d'une partie de la rue St-Pierre Est, au traitement de surface d'une partie du rang 2 Ouest ainsi qu'au traitement de surface de deux parties du Chemin de la Sablière;
- Qu'aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 230 250,00\$ sur une période de 10 ans;
- Qu'une subvention du Ministère des transports, de la mobilité durable et de l'Électrification des transports servira à défrayer 60 000,00\$ dudit emprunt;
- Que le règlement prévoit que le conseil va affecter annuellement, durant le terme de l'emprunt, une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt.

**153-05-2018 RÉSOLUTION POUR L'ACHAT D'UN CLUB CAR
ÉLECTRIQUE RECONDITIONNÉ**

ATTENDU QUE la Municipalité désire acquérir un carryall 300 électrique 2015 reconditionné pour les besoins du Camping et de la Marina;

ATTENDU QUE le coût d'acquisition de ce véhicule est de moins de 25 000,00\$, la municipalité n'a donc pas l'obligation d'aller en appel d'offre pour se procurer ledit véhicule comme le prévoit le Code Municipal du Québec;

ATTENDU QU'UNE soumission a été déposée par les Équipements Pierre Champigny Ltée, au montant de **8 000,00\$** transport inclus plus les taxes applicables;

ATTENDU QU'UN montant supplémentaire de **1 500,00\$** serait à prévoir pour l'installation d'un abri temporaire, l'installation de dalles de béton ainsi que la pose d'une sortie électrique adéquate à la recharge dudit véhicule;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Ghislain Perreault et unanimement résolu d'accepter l'offre déposée par les Équipements Pierre Champigny Ltée au montant de 8 000,00\$ plus taxes et de prévoir un montant de 1 500,00\$ supplémentaire pour les accessoires requis. Les crédits nécessaires à la présente seront pris à même le fonds de roulement de la Municipalité et le remboursement du fonds se fera par le prélèvement d'un montant de 1 900,00\$ annuellement à même les revenus du Camping et de la Marina, le premier prélèvement devant s'effectuer en octobre 2019 et par la suite à chaque année, le remboursement étant réparti sur 5 ans

154-05-2018 APPEL D'OFFRE TRAVAUX DE DÉCOHÉSIONNEMENT ET D'ASPHALTAGE

CONSIDÉRANT QU'IL s'avère nécessaire de procéder à la réfection d'une partie de la rue St-Pierre Est;

CONSIDÉRANT QUE après estimation desdits travaux, le coût afférent à un décohésionnement et un asphaltage de cette partie de la rue St-Pierre Est serait inférieur à 100 000,00\$;

CONSIDÉRANT QUE le Code municipal, à son article 936, permet à la Municipalité de faire des demandes de soumissions par voie d'invitation auprès d'au moins 2 entrepreneurs quand le montant estimé des travaux est supérieur à 25 000,00\$ mais inférieur à 100 000,00\$;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Richard Turgeon et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à procéder au lancement d'un appel d'offres par voie d'invitation pour le décohésionnement et l'asphaltage d'une partie de la rue St-Pierre Est.

155-05-2018 **APPEL D'OFFRE TRAVAUX DE TRAITEMENT DE SURFACE (MACADAM) UNE PARTIE DU RANG 2 OUEST ET UNE PARTIE DU CHEMIN DE LA SABLIERE**

CONSIDÉRANT QU'IL s'avère nécessaire de procéder à des travaux de traitement de surface sur une partie du rang 2 Ouest ainsi que sur une partie du Chemin de la Sablière;

CONSIDÉRANT QUE après estimation desdits travaux, le coût afférent à un traitement de surface sur ces parties du rang 2 Ouest et du Chemin de la Sablière serait supérieur à 100 000,00\$;

CONSIDÉRANT QUE le Code municipal, à son article 936, prévoit que la Municipalité doit publier son appel d'offre dans le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement (SEAO) ainsi que dans un journal qui est diffusé sur le territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Richard Turgeon et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à procéder au lancement d'un appel d'offres via le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement (SEAO) ainsi que dans un journal publié sur le territoire de la municipalité pour le traitement de surface d'une partie du rang 2 Ouest ainsi que pour une partie du Chemin de la Sablière.

156-05-2018 **APPEL D'OFFRE ACHAT DU 10 ROUES AVEC ÉQUIPEMENT À NEIGE**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigement octroyé à Les Transports Martin Alain arrive à son échéance ce printemps;

CONSIDÉRANT QUE après estimation des coûts possible de retourner en appel d'offres pour le déneigement pour les 4 prochaines années où de procéder à un appel d'offres dans le but d'acheter de l'équipements de déneigement; la deuxième option a été privilégiée par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE le Code municipal, à son article 936, prévoit que la Municipalité doit publier son appel d'offre dans le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement (SEAO) ainsi que dans un journal qui est diffusé sur le territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Ghislain Perreault et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à procéder au lancement d'un appel d'offres via le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement (SEAO) ainsi que dans un journal publié sur le territoire de la municipalité pour l'achat d'un camion 10 roues neuf muni d'une benne 4 saisons ainsi que d'un équipement à neige complet.

157-05-2018

**APPEL D'OFFRE ACHAT D'UN LOADER AVEC
ÉQUIPEMENT À NEIGE**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigement octroyé à Les Transports Martin Alain arrive à son échéance ce printemps;

CONSIDÉRANT QUE après estimation des coûts possible de retourner en appel d'offres pour le déneigement pour les 4 prochaines années où de procéder à un appel d'offres dans le but d'acheter de l'équipements de déneigement; la deuxième option a été privilégiée par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE le Code municipal, à son article 936, prévoit que la Municipalité doit publier son appel d'offre dans le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement (SEAO) ainsi que dans un journal qui est diffusé sur le territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Stevens Pelletier et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à procéder au lancement d'un appel d'offres via le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement (SEAO) ainsi que dans un journal publié sur le territoire de la municipalité pour l'achat d'un chargeur sur roues neufs muni d'un équipement à neige complet d'une grosseur équivalent à un 524K de John Deere.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions réservée à l'assemblée débute à 19h45.

158-05-2018

**APPEL D'OFFRE LOCATION D'UN TRACTEUR
BIDIRECTIONNEL AVEC UN SOUFFLEUR À NEIGE**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigement octroyé à Les Transports Martin Alain arrive à son échéance ce printemps;

CONSIDÉRANT QUE après estimation des coûts possible de retourner en appel d'offres pour le déneigement pour les 4 prochaines années où de procéder à un appel d'offres dans le but d'acheter de l'équipements de déneigement; la deuxième option a été privilégiée par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE le Code municipal, à son article 936, prévoit que la Municipalité doit publier son appel d'offre dans le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement (SEAO) ainsi que dans un journal qui est diffusé sur le territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Ghislain Perreault et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à procéder au

lancement d'un appel d'offres via le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement (SEAO) ainsi que dans un journal publié sur le territoire de la municipalité pour la location d'un tracteur bidirectionnel de l'année 2014 ou plus récent ayant entre 1000 et 1500 heures ainsi que d'une souffleuse d'une largeur de 100 pouces et d'une hauteur de 60 pouces.

159-05-2018 MANDAT AU SERVICE DE GÉNIE DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA POUR VÉRIFIER L'APPEL D'OFFRES CONCERNANT LE PAVAGE D'UNE PARTIE DE LA RUE ST-PIERRE AINSI QUE CELUI CONCERNANT LA POSE DE MACADAM DANS LE RANG 2 OUEST ET SUR CHEMIN DE LA SABLIERE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se doit de procéder au décohésionnement et à l'asphaltage d'une partie de la rue St-Pierre Est à des travaux de traitement de surface sur une partie du rang 2 Ouest ainsi que sur une partie du Chemin de la Sablière;

CONSIDÉRANT QUE pour finaliser le montage des devis techniques nécessaire à la réalisation des travaux, la municipalité doit les faire vérifier par un service de génie;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Richard Turgeon et résolu unanimement de mandater le service du génie de la MRC pour la vérification des devis techniques.

160-05-2018 ADHÉSION AUX SERVICES DU TRANSPORT ADAPTÉ ET AU TRANSPORT COLLECTIF

Il est proposé par Monsieur Ghislain Perreault et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Val-Brillant contribue pour la somme de 3 313.00\$, tel que prévu au budget pour l'année 2018, au service de transport adapté et du transport collectif dispensé par le Service de transport adapté la Caravelle Inc.

161-05-2018 RÉSOLUTION ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES D'INGÉNIERIE ET D'EXPERTISE TECHNIQUE PAR LA MRC DE LA MATAPÉDIA- ADDENDA

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Matapédia propose un addenda à l'entente intermunicipale relative à la fourniture de service d'ingénierie et d'expertise technique qui consiste à soustraire les frais de déplacement du personnel des frais de base mentionnés à l'article 5 de l'entente;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif visé par cette modification est de maintenir le montant des quotes-parts le plus bas possible pour le service de génie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jacques Gaulin et unanimement résolu que le conseil de la Municipalité de Val-Brillant accepte l'addenda à l'entente intermunicipale entre la MRC de La Matapédia et les municipalités de la MRC relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique; l'addenda proposé consiste à enlever les frais de déplacement du troisième paragraphe du premier alinéa de l'article 5 de ladite entente. D'Autoriser Monsieur Jacques Pelletier, maire, à signer l'addenda à l'entente pour et au nom de la municipalité.

162-05-2018 RÉSOLUTION ENVELOPPE LOCALE 2018 CFLM

Il est proposé par Monsieur Stevens Pelletier et résolu unanimement ce qui suit :

- La Municipalité de Val-Brillant confirme une participation financière de 5 000,00\$ pour l'année 2018 afin de permettre la réalisation de projets qui cadrent avec les orientations du Fonds de développement du territoire (FDT) de la MRC de La Matapédia ;
- La Municipalité délègue Monsieur Richard Turgeon, comme représentant de la Municipalité sur le conseil d'administration du comité de développement Corporation fenêtre sur le Lac Matapédia ;
- La Municipalité mandate le comité de développement à identifier par résolution le ou les projets qui bénéficieront d'une aide financière en vertu de l'entente entre la MRC, la Municipalité et le comité de développement ;
- La Municipalité autorise Monsieur Jacques Pelletier, maire, à signer le protocole d'entente avec la MRC et le comité de développement.

163-05-2018 DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE ÉCOLE DE VAL-BRILLANT

CONSIDÉRANT QUE l'école de musique de Val-Brillant adresse une demande d'aide financière pour soutenir ses activités musicales pour l'année scolaire en cours;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge important de soutenir le volet Arts-Études en musique de l'école, particularité qui en fait une école unique à l'est de Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Anne Turbide et résolu à l'unanimité de verser la somme de 1 500,00\$ à l'école de Val-Brillant pour son projet Arts-Études en musique tel que prévu au budget.

164-05-2018 PARTENARIAT POUR LE PROGRAMME «ADOPTE LE

ATTENDU QUE le projet « Adopte le 7 » a été déployé dans toutes les écoles matapédiennes;

ATTENDU QUE ce projet est développer par le regroupement des partenaires COSMOSS, les écoles et le réseau de la santé publique;

ATTENDU QUE le conseil municipal a reçu une demande de contribution afin de favoriser chez les jeunes des écoles primaires une diminution du temps passé devant les écrans dans un contexte récréatif, un mode de vie plus actif, et donc une plus grande utilisation des infrastructures municipales matapédiennes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Ghislain Perreault et unanimement résolu d'entériner le don fait par Monsieur Michaël Vignola, coordonnateur des loisirs, de la Marina et du camping, soit 6 jeux de cartes, 4 certificats cadeau de location d'embarquement de leur choix, 4 bouteilles d'eau de Val-Brillant et 2 locations gratuite de Fat Bike de 1 heure.

165-05-2018 DEMANDE DU CERCLE DES FERMÈRES DE VAL-BRILLANT - CEDRIÈRE

ATTENDU QUE le Cercle des Fermières de Val-Brillant va, comme à chaque année, tenir son dîner annuel le 22 juillet prochain;

ATTENDU QUE ces dernières sollicitent la municipalité dans le but d'obtenir la Cédrière dans la journée du 21 juillet pour la préparation de leur dîner du lendemain;

ATTENDU QUE le Cercle des fermières s'engage à replacer la salle après leur passage et à en faire elle-même le ménage;

ATTENDU QUE la Cédrière était déjà réservée pour la soirée du 21 juillet prochain;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Anne Turbide et unanimement résolu de de permettre au Cercle des fermières de Val-Brillant d'utiliser la cuisine de la Cédrière le 21 juillet prochain pour la confection de leur dîner annuel en autant que cela soit possible après entente avec les personnes ayant déjà réservés la Cédrière le 21 juillet en soirée.

166-05-2018 TRANSFERT DE FONDS DANS LE COMPTE 02-320-00-526-00

Il est proposé par Monsieur Jacques Gaulin et unanimement résolu de prendre des fonds à même le surplus accumulé de 2017, soit un montant de 500,00\$ et de le transférer au poste 02-320-00-526-00.

167-05-2018 MODIFICATION – ZONE ÉOLIENNE

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Val-Brillant a, lors de la séance extraordinaire du 19 mars dernier, adopté la résolution 116-03-2018, par laquelle il affirmait à la MRC de La Matapédia, maintenir sa position quant à son refus de modifier ses règlements d'urbanisme et ainsi vouloir conserver ses zones de développement éolien E18 et E19

ATTENDU QUE la MRC de la Matapédia a signifié au Conseil municipal de Val-Brillant l'obligation pour ce dernier de se conformer à la modification du schéma d'aménagement comme le prévoit la loi (article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme) et ainsi d'adopter un règlement de concordance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Ghislain Perreault de procéder à la modification de nos règlements d'urbanisme comme l'exige la loi présentement en vigueur. Cependant, le Conseil municipal de Val-Brillant désire rappeler que, malgré ses obligations légales, les membres du Conseil demeurent contre le retrait de ces zones éoliennes E18 et E19 du territoire de Val-Brillant.

POINT D'INFORMATION

Monsieur Richard Turgeon, conseiller, mentionne que ce serait intéressant lors de l'exposition des artistes et des artisans organisée par le Cercle des Fermières à chaque année, si les artistes et les artisans de Val-Brillant pouvaient être tous présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions réservée à l'assemblée débute à 20h06.

168-05-2018 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Jacques Gaulin et unanimement résolu de lever l'assemblée à 20h30.

MUNICIPALITÉ DE VAL-BRILLANT

_____ **MAIRE**

SEC.-TRES.